

EB15.R49 Installation à Copenhague du Bureau régional de l'Europe

Le Conseil Exécutif,

Ayant examiné l'état des préparatifs en vue de l'installation à Copenhague du Bureau régional de l'Europe,

1. PREND ACTE de l'échange de correspondance qui a eu lieu avec le Secrétaire général des Nations Unies au sujet du partage de services communs avec le Centre d'information des Nations Unies à Copenhague ;
2. PREND ACTE du progrès des négociations entamées avec le Gouvernement danois concernant :
 - a) la mise à la disposition du Bureau régional et du Bureau de Recherches sur la Tuberculose, de Copenhague, de locaux répondant à leurs besoins ; et
 - b) la conclusion d'un accord de siège satisfaisant ;
3. PRIE le Directeur général de poursuivre ses négociations avec le Gouvernement danois et de faire rapport à ce sujet au Conseil Exécutif lors de sa seizième session.